



Litige avec chauffagiste pour entretien annuel chaudière

Par **THOLEY Sophie**, le **27/01/2017** à **09:57**

bonjour,
nous avons un litige avec un chauffagiste avec lequel nous avons pris RDV afin d'effectuer l'entretien annuel de notre chaudière (nous sommes propriétaires).

pour pouvoir obtenir un RDV, il nous avait été demandé un chèque de 109 euros, correspondant au montant de l'entretien.

un technicien est venu et a refusé de "toucher" à la chaudière car apparemment, il y aurait eu un incendie dedans et les anciens propriétaires auraient "omis" de nous en parler.

un récépissé de non intervention nous a été remis lors de la venue du technicien en octobre 2016 et en décembre 2016, le chèque a été encaissé sans qu'un entretien ait eu lieu.

que pouvons-nous faire ? la société refuse de nous rembourser.

à l'aide svp.

cordialement,

Sophie THOLEY